

Orientations et stratégies dans le dossier des services à l'enfance pour les francophones en Alberta



LES ENFANTS FRANCOPHONES... Une richesse à découvrir, une richesse à développer

Préparé par le comité de gestion francophone
du Plan d'action national pour les enfants (PANE) en Alberta



Association canadienne-française de l'Alberta, Secrétariat provincial (ACFA)
Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA)
Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA)
Institut Guy-Lacombe de la famille (IGLF)



Mars 2003

Préambule

Sur la scène nationale, les premiers ministres reconnaissent l'importance d'appuyer les efforts des familles et des communautés. Par la signature d'un accord en septembre 2000, 2,2 milliards de dollars de fonds fédéraux sont alloués dans le cadre du Plan d'action national pour les enfants (PANE) sur une période de cinq ans à compter de l'année 2001-2002. Cette entente représente pour les communautés francophones au pays une opportunité de consolidation et de développement dans le domaine de la petite enfance.

En Alberta, les partenaires francophones provinciaux intéressés par les développements dans ce dossier ont formé un comité de gestion. Cette collaboration abonde dans le sens de la définition du Sénateur Jean-Maurice Simard pour une communauté francophone minoritaire vibrante et viable :

La communauté idéale profite d'une masse critique suffisamment imposante pour servir de pôle d'attraction et de système d'intégration de ses membres tout en leur transmettant une identité claire et une fierté à l'épreuve des soubresauts émanant de la majorité. Elle sait se faire reconnaître à sa juste valeur par la majorité tout en contribuant à façonner l'identité collective de celle-ci. Elle possède les moyens de ses convictions, soit les infrastructures organisationnelles et les ressources nécessaires pour assurer son épanouissement.¹

Des consultations ont été organisées pour recueillir les besoins de la communauté francophone. Dès lors, le comité de gestion réalisait un plan d'action stratégique pour faire reconnaître les besoins des francophones et ainsi poursuivre le développement des services en français à la petite enfance en Alberta.

Dans l'entente du PANE, il est difficile pour les francophones d'obtenir les fonds fédéraux. La structure complexe des autorités en santé et à la famille en Alberta n'est pas adaptée aux besoins et à la réalité des francophones. Il est impératif pour la communauté francophone de recevoir les fonds nécessaires qui serviront à son développement. D'ailleurs, les signataires de l'entente sur le développement de la petite enfance reconnaissent la valeur du critère linguistique :



Les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance devraient inclure les enfants vivant dans différentes conditions économiques, culturelles, linguistiques et régionales.²

Le plan d'action pour les langues officielles lancé en mars 2003, sous le titre *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne* souligne que le gouvernement fédéral s'engagera à appuyer financièrement les communautés francophones en milieu minoritaire sur une période de cinq ans pour un investissement total de 751,3 millions de dollars. Les domaines de l'éducation et du développement des communautés ciblées par ce plan

englobent les priorités des communautés francophones de l'Alberta dans le domaine de la petite enfance. D'ailleurs, tel que précisé dans le document officiel, ce nouveau financement du gouvernement fédéral envers les enfants qui vivent dans des conditions culturelles et linguistiques particulières fait suite à l'engagement de l'entente fédérale-provinciale-territoriale de 2000 sur le développement de la petite enfance.

¹ Jean-Maurice Simard, sénateur. Le souci de la justice et de l'équité. Site Internet du Sénat du Canada. Ottawa, novembre 1999, p. 65.

² Tiré du communiqué sur le développement de la petite enfance pour la réunion des premiers ministres le 11 septembre 2000.

Introduction

Les enfants représentent, pour toute société, sa ressource la plus précieuse, le gage de sa vitalité soutenue. Défendre et revendiquer les intérêts primordiaux des enfants en matière de santé, de développement personnel et d'éducation constituent donc des actions clés d'une société qui poursuit une évolution saine et dynamique.

Parmi tous les besoins à satisfaire chez les enfants, la santé joue un rôle central. Un enfant qui ne jouit pas d'une bonne santé rencontrera plusieurs obstacles dans son développement. Jouir d'une bonne santé, cela est tributaire non seulement des parents et de la famille mais aussi des services et des institutions que se donne toute communauté. En effet, si les parents sont les premiers éducateurs et responsables du développement et de la santé de leurs enfants, cette responsabilité, ils ne peuvent pas l'exercer seuls.

Le bien-être de l'enfant se situe aux niveaux physique, émotif, affectif, intellectuel et social.

Les enfants francophones grandissent dans un milieu familial où l'on vit et parle en français, une des langues officielles de notre pays. Si on veut leur plein épanouissement, ces enfants et leurs parents doivent avoir accès à des services qui respectent et valorisent leur langue et leur culture. La langue française, pour le jeune francophone,

est un des éléments du climat de sécurité dans lequel il grandit, d'où la nécessité de vivre et grandir dans un milieu qui lui assure tous les services en français.

Le Programme d'action national pour les enfants offre l'occasion par excellence de fournir aux familles franco-albertaines l'accompagnement et les services en français dont ils ont besoin pour assurer le développement optimal et intégral de leurs enfants. L'apport du plan d'action pour les langues officielles constitue par surcroît un appui de taille pour le développement des communautés francophones au pays.

Tableau 1

Population selon la langue maternelle Recensement de 2001	
Population totale	
Canada	29 639 035
⊖ Alberta	2 941 150
Français	
Canada	6 703 325
⊖ Alberta	58 645
Français et anglais	
Canada	112 575
⊖ Alberta	5 780
Français et langue non officielle	
Canada	38 630
⊖ Alberta	1 090
Français, anglais et langue non officielle	
Canada	10 085
⊖ Alberta	475
Source : Statistique Canada, Recensement de la population. Mise à jour au 20 janvier 2003.	

En Alberta, selon le recensement 2001, on compte **65 990 francophones et personnes s'exprimant en français** comme le démontre le Tableau 1.



Vision

Les enfants franco-albertains et leur famille ont accès à des services en français dans tous les domaines qui appuient leur plein épanouissement pour devenir des citoyens contribuant activement à l'essor de leur communauté et de la société.

Valeurs

PARTENARIATS

La force et le succès de tout projet communautaire reposent sur la collaboration de la famille et de la communauté, sur la complémentarité de leurs efforts. La communauté doit appuyer le rôle des parents sur lesquels repose la clé du succès de toute intervention communautaire.

RESPECT

Toute société se doit de valoriser les enfants comme personnes dans le respect de leur unicité – leur langue et leur culture. Ceci fut affirmé et accepté à l'unanimité par tous les premiers ministres en septembre 2000 : « Chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres. »

DIVERSITÉ

Le Canada est un pays bilingue et multiculturel, un pays qui valorise le patrimoine culturel et la diversité des autres. L'offre des services à la petite enfance doit être sensible à cette diversité, y donner suite et ainsi reconnaître et apprécier l'unicité de chaque enfant.

IMAGE DE SOI

Pour un sain développement, chaque enfant doit se créer une image de soi positive. Dans sa famille, l'enfant franco-albertain le fait par le truchement de la langue française. En ce sens, les services que l'on retrouve dans la communauté doivent soutenir les enfants sur les plans langagier, culturel et identitaire.

INNOVATION

On doit toujours être à la recherche de nouveaux moyens et de nouvelles stratégies pour répondre à toute la gamme des besoins légitimes des enfants.

PROACTION

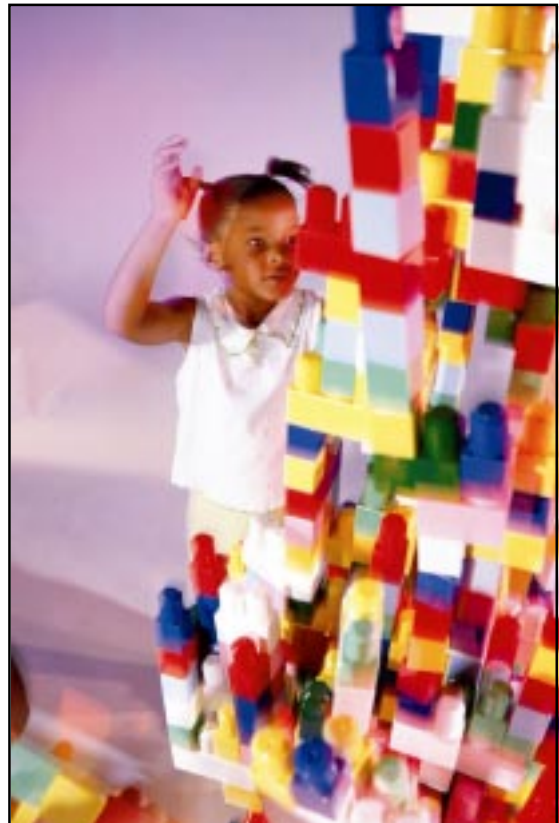
L'efficacité des services communautaires dépend de l'habileté et de la volonté d'aller au devant de la demande, exprimée ou non, par la communauté.

ENGAGEMENT

Tous les intervenants contribuant au développement de la petite enfance doivent être résolument engagés envers le bien-être des enfants afin de leur assurer les meilleures conditions possibles pour s'épanouir pleinement.

SENSIBILITÉ

Les services communautaires et les fournisseurs de services aux enfants doivent être sensibles aux besoins, aux valeurs, à la langue et à la culture des enfants qu'ils desservent et de leur famille.



Contexte francophone albertain

Le grand défi des communautés francophones en situation minoritaire est d'assurer la vitalité des communautés et l'épanouissement de ses membres. La lutte contre l'assimilation nécessite un engagement de toute la communauté francophone, de toutes les générations et de toutes les couches sociales de la francophonie. L'éducation au sens large est un moyen incontournable et central dans cette lutte. L'éducation préscolaire représente non seulement la première étape de l'éducation tout au long de la vie³ mais également un élément essentiel à la survie et au développement de l'éducation en français en milieu minoritaire.

Des services préscolaires de qualité permettent de contrer directement l'assimilation de la nouvelle génération d'enfants francophones. Ils permettent à l'enfant de développer ses capacités en français à un moment décisif de sa vie. Les programmes de francisation par exemple, visent principalement à développer les connaissances linguistiques, mais aussi l'aspect culturel et identitaire favorisant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté.⁴ Avec une composition de francophones de plus en plus multi-ethniques, cette identité prend d'autres aspects. Nous reconnaissons nos différences et notre communauté s'enrichit de toute cette diversité.

Dans la communauté francophone de l'Alberta, on compte une majorité de couples exogames (intermariage linguistique et culturel). La vie au foyer est souvent marquée par l'usage de l'anglais. La vie sociale et culturelle en français est un défi de tous les jours.

Tableau 2

Ayants droit par cellule familiale et français langue la plus souvent parlée à la maison (langue d'usage), par province et territoire (sauf le Québec), 0-4 ans inclusivement - 1996						
<i>Tiré de l'étude d'Angéline Martel intitulée Langue, familles et droits éducatifs (1999)</i>						
Province ou territoire	2 parents FLM		1 parent FLM		Famille monoparentale FLM	
	A.D.	A.D.F.L.U. (%)	A.D.	A.D.F.L.U. (%)	A.D.	A.D.F.L.U. (%)
Colombie.-B.	695	540 (78)	4 240	580 (14)	605	50 (8)
Alberta	990	670 (68)	5 515	615 (11)	335	50 (15)
Saskatchewan	315	210 (67)	1 480	85 (6)	160	25 (16)
Manitoba	1 125	890 (79)	3 415	535 (6)	255	75 (30)
Ontario	12 935	11 520 (89)	29 795	6 515 (22)	4 540	2 300 (51)
N-Brunswick	8 550	8 395 (98)	4 695	1 745 (38)	1 620	1 380 (85)
Nouv.-Écosse	880	755 (86)	2 195	300 (14)	140	40 (29)
Île-du-P.E.	130	110 (85)	425	45 (11)	50	10 (20)
Terre-Neuve	45	40 (89)	180	25 (14)	0	0 (0)
TNO	30	25 (83)	195	35 (18)	15	0 (0)
Yukon	35	30 (86)	90	40 (45)	10	0 (0)
TOTAL	25 730	23 185 (90,1)	52 225	10 530 (20,6)	7 730	3 940 (51)
FLM : Français langue maternelle A.D. : ayants droit A.D.F.L.U. : ayants droit de français langue (usage) parlée le plus souvent à la maison						

³ Plan sectoriel 5 du Projet éducatif pancanadien. Juin 1999, p. 12.

⁴ Condition féminine Canada. La garde des enfants. Rapport du groupe d'étude. Ottawa, 1980, p. 99-100.

Dans un tel contexte, l'enfant d'âge préscolaire a peu d'occasions de développer ses habiletés linguistiques en français⁵, et donc les parents sont portés à choisir l'école anglophone ou d'immersion française plutôt que l'éducation francophone. On se doit d'accompagner ces parents et de les soutenir afin qu'ils puissent faire un choix éclairé pour leur enfant.

Le Tableau 2 est tiré de l'étude d'Angéline Martel intitulée *Langue, familles et droits éducatifs*. Les ayants droit francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (1999) permet de voir, de façon précise et selon les provinces et territoires, le lien entre les couples interculturels et la transmission de la langue française.

Le soutien à la famille et la formation des parents

Les rôles et responsabilités du parent se vivent dans plusieurs contextes : à la maison, dans le centre préscolaire et à l'échelle communautaire. Pour faciliter et maximiser l'engagement des parents dans l'éducation préscolaire, il faut d'abord les sensibiliser à ce rôle central.

Les familles doivent avoir accès à des ressources pédagogiques, culturelles, éducatives et en santé pour qu'elles puissent participer pleinement. On doit former les membres de la famille pour qu'ils intègrent ces ressources. Le processus de formation et d'appui à l'égard de la famille doit être continu, car il existe un roulement important au niveau des parents, particulièrement au préscolaire. On doit aussi inclure la formation du parent non francophone des couples interculturels.

Les programmes de soutien à la famille considèrent le rôle parental comme un processus d'apprentissage qui se poursuit tout au long de la vie et

travaillent de manière à renforcer les capacités des individus, des familles et des collectivités ainsi qu'à multiplier les occasions qui favorisent leur épanouissement.⁶ La portée des centres de ressources pour la famille s'en trouve d'autant plus grande du fait que les centres sont mis en place dans les régions par des initiatives locales voulant répondre à leurs propres besoins. Parmi le réseau actuel de centres de ressources, nous retrouvons alors une diversité d'offres de services allant du prêt de ressources (livres, cassettes, vidéocassettes, jouets, etc.) à des services d'appui en littératie (Heure de contes) ou en alphabétisation (Prêt-à-conter). Par le biais de partenariats d'organismes provinciaux, d'autres programmes s'ajoutent visant l'appui à la famille, tels *Francophones aux couchés* (visites à domicile) ou *La famille de l'an 2000* (ateliers virtuels interactifs). Le centre de ressources devient le lieu privilégié pour élargir cette gamme de services puisqu'il rejoint déjà une grande partie de la population.

Services à l'enfance disponibles à la communauté francophone

Au fil des ans, les francophones se sont dotés d'infrastructures et de réseaux permettant d'assurer certains services essentiels à leur épanouissement. La communauté francophone se regroupe autour d'une association porte-parole (Association canadienne-française de l'Alberta) reconnue par le gouvernement provincial. Entre autres, on compte

aussi 5 conseils scolaires francophones regroupés sous une fédération provinciale, un réseau provincial d'adaptation scolaire, un Institut de la famille rassemblant un réseau de 18 centres de ressources dans la province, une Fédération des parents francophones desservant 21 prématernelles, 13 groupes de jeux, 2 garderies et des services de garde

⁵ On a démontré notamment que, chez les minorités francophones du Canada, les mariages mixtes avec un conjoint anglophone entraînaient, pour les enfants, l'assimilation linguistique quatre fois sur cinq, quel que soit le sexe du conjoint anglophone. Une conséquence immédiate est que nous retrouvons, dès la maternelle, un groupe hétérogène d'élèves en ce qui a trait au niveau des compétences langagières en langue maternelle. Tiré de Raymond Théberge, novembre 1990, p. 16.

⁶ Il s'agit ici de deux principes directeurs en matière de soutien à la famille provenant de FRP Canada, une association nationale constituée en corporation sous le nom de l'Association canadienne des programmes de ressources pour la famille.

avant et après école. Ces intervenants offrent une grande variété de services, de programmes d'appui à la famille et de programmes d'apprentissage destinés aux enfants de 0 à 5 ans inclusivement.

Plus récemment, en appui aux francophones, le gouvernement de l'Alberta établissait le Secrétariat aux affaires francophones pour soutenir la communauté francophone dans ses efforts de développement.

CENTRE DE RESSOURCES

- ⊖ Service d'emprunt de ressources éducatives, de santé et de loisirs pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et leur famille
- ⊖ Lieu d'accueil, d'information, de rencontres et d'échanges pour les familles
- ⊖ Offre ponctuelle de programmes d'appui à la famille dans différents domaines
- ⊖ Animation auprès des enfants
- ⊖ On retrouve les centres dans les écoles francophones, dans les centres scolaires communautaires ou dans des endroits tout à fait séparés
- ⊖ Les centres sont regroupés en réseau sous l'égide d'un Institut de la famille

GROUPE DE JEUX

- ⊖ Occasion de jeu et de socialisation pour les enfants de 0 à 5 ans
- ⊖ Occasion de socialisation et de réseautage pour les parents
- ⊖ Organisé et financé par les parents

GARDERIE

- ⊖ Généralement pour les enfants âgés de 18 mois à 6 ans
- ⊖ Les garderies peuvent être :
 - ⊖ des organismes à but non-lucratif
 - ⊖ en milieu familial
 - ⊖ avant et après l'école pour les enfants de plus de 5 ans

PRÉMATERNELLE

- ⊖ Pour les enfants de 3 et 4 ans
- ⊖ Offert de 2 à 5 demi-journées par semaine
- ⊖ Lieu d'apprentissage par le jeu
- ⊖ Les prématernelles peuvent être :
 - ⊖ des organismes à but non-lucratif
 - ⊖ appuyées par le système scolaire
- ⊖ Offre de programmes de francisation
- ⊖ On retrouve les prématernelles dans les écoles francophones, dans les centres scolaires communautaires ou dans des endroits tout à fait séparés

SERVICES SPÉCIALISÉS

- ⊖ Par le biais des conseils scolaires francophones, accès aux personnes-ressources et aux programmes de dépistage et d'intervention précoce

fondamentaux

Principes

- ⊖ Le parent est le premier éducateur de l'enfant et en a la responsabilité légale jusqu'à l'âge de 18 ans.
- ⊖ Le rôle du parent dans le processus d'éducation préscolaire et de francisation de l'enfant est absolument fondamental; l'engagement du parent peut se vivre à la maison aussi bien que par le biais des services préscolaires.
- ⊖ Dans un contexte minoritaire où l'éducation vise la continuité linguistique et l'épanouissement culturel, les services préscolaires sont indispensables et deviennent la responsabilité de la communauté qui doit s'engager et participer à sa mise en œuvre. Ce principe est relié au partenariat entre l'école, le foyer et la communauté. L'école développe ses relations avec le milieu communautaire et familial et les partenaires construisent des espaces éducatifs, communautaires et culturels concertés.⁷
- ⊖ Les francophones minoritaires doivent avoir accès à des services en français équivalents à ceux de la majorité.

⁷ Plan sectoriel 4 du Projet éducatif pancanadien. Juin 1999, p. 9.

⊖ Le principe de la réparation constitutionnelle a été définie suite aux jugements de la Cour suprême du Canada et à l'interprétation des articles 23 et 24 de la Charte des droits et libertés. Il est impérieux de réparer les injustices du passé afin d'outiller les individus et les communautés pour l'avenir et l'appui de la province est indispensable. La réparation comprend deux aspects : la déficience systémique lorsque le système tel qu'il est ne fonctionne pas (par exemple une école d'immersion pour les francophones), et les insuffisances qui font appel à des ressources additionnelles pour combler le retard (par exemple des fonds pour la francisation).

⊖ L'accès à des services préscolaires aide à bâtir un environnement propice au développement, au maintien et à l'épanouissement de l'identité francophone. Ces services visent la prévention et la correction du transfert linguistique faisant partie intégrante de la réparation.

⊖ Le gouvernement de l'Alberta reconnaît l'importance de l'appui à la petite enfance avec des initiatives d'aide à l'enfance⁸ comme celle-ci : *The Alberta Children and Youth Initiative (ACYI), one of Government's cross-ministry priority policy initiatives for 2002-2003.*

Actions

à

entreprendre

Le financement accordé aux provinces dans le cadre du *Programme d'action national pour les enfants* présente une occasion unique pour les instances gouvernementales et les organismes francophones de créer des partenariats favorisant le plein potentiel de la petite enfance francophone en Alberta.

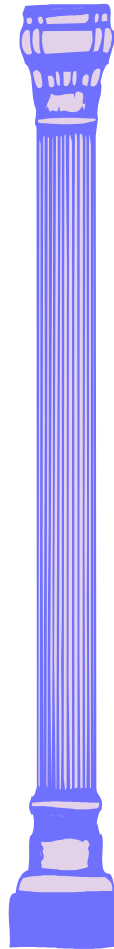
La situation actuelle pour les francophones vivant en Alberta n'est pas équitable à celle de la majorité au niveau de l'accessibilité des services à la petite enfance. De plus, en raison de la distribution géographique des francophones sur un très vaste territoire, l'offre de services en français n'est pas homogène d'une région à l'autre. Les chemins suivis pour atteindre l'équivalence des services sont différents pour les francophones et la majorité car, pour les francophones, il y a une question de rattrapage ou de réparation.

Les partenaires francophones concernés par le développement du dossier de la petite enfance en Alberta croient fermement en l'importance d'un soutien global et en la création d'un environnement favorisant le développement du plein potentiel de l'enfant. Ainsi, les partenaires se basent sur l'affirmation suivante pour développer leur plan stratégique :

L'apprentissage débute à la naissance et dure toute une vie. Les responsables de l'éducation dans les écoles doivent par la force des choses veiller à ce qu'une panoplie de soutiens communautaires soient offerts aux familles ayant des jeunes enfants en matière d'éducation préscolaire. Les programmes préscolaires ont démontré qu'ils ont des effets durables qui profitent aux individus et à la société. Lorsque l'apprentissage et le développement se font dans les meilleures conditions de la naissance à l'âge de 6 ans, il y a moins d'échecs dans le système scolaire et moins de coûts pour la société.⁹

Par conséquent, nous privilégions le renforcement des structures francophones existantes dans notre communauté pour le développement et l'accès à de nouveaux services à la petite enfance à l'intérieur même de nos structures pour assurer aux francophones l'équité en matière de soutien à la famille et offrir aux enfants un meilleur départ dans la vie.

Pour renforcer les structures existantes, en assurer la viabilité à long terme de même que le développement de nouveaux services en français à la petite enfance, la communauté francophone de l'Alberta a besoin d'obtenir un financement visant l'accomplissement d'un plan d'action comprenant huit objectifs.



⁸ Site Internet <http://www.child.gov.ab.ca>

⁹ Préparation à l'apprentissage : l'éducation préscolaire. Document préparé par l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires pour les Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation du CMEC, St-John, 28-30 mai 1998, p. 2

Assurer un local convenable et accessible à la clientèle des centres de ressources permettant d'offrir une plus grande gamme de services à la famille.

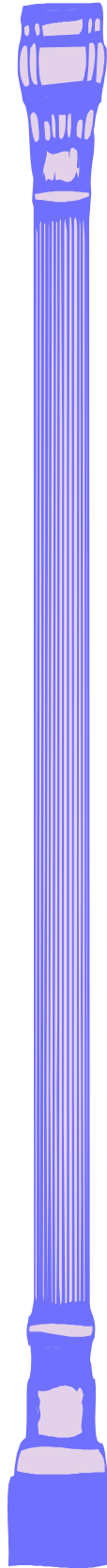
Actuellement, la plupart des centres de ressources occupent des locaux permettant d'offrir un service de prêt de ressources (livres, vidéos, disques compacts, jouets, etc.). Toutefois, ces centres sont limités dans leur capacité d'élargir les services offerts à la famille pour des raisons d'espace insuffisant. Avec un plus grand local, il serait possible d'offrir davantage de services par le biais des centres de ressources.

Assurer un emplacement adéquat pour l'offre des services de prématernelles, garderies, groupes de jeux.

La plupart des prématernelles sont situées dans les écoles et cet appui provient des conseils scolaires francophones là où il est possible de le faire. Toutefois, bon nombre de ces locaux sont inadéquats pour répondre aux besoins à la petite enfance. Dans le cas des garderies, le choix d'un emplacement doit répondre à des normes strictes du ministère Alberta Children's Services. L'organisation d'un service de groupe de jeux est par ailleurs relativement simple en raison du peu d'exigences au niveau de l'emplacement.

Assurer la rémunération équitable de ressources humaines qualifiées dans les services à la petite enfance.

La continuité et le développement des services à la petite enfance dépend largement de la qualité des ressources humaines et de leur compétence à offrir des services. Or, il est impossible d'offrir un salaire équitable pour les expertises requises. Dans le moment, la majorité des services à l'enfance reposent sur la contribution des bénévoles. Nous faisons face à des changements continus de bénévoles affectant ainsi la stabilité des services.



Implanter des centres de ressources (principaux ou satellites) dans les régions où ce service n'existe pas.

Implanter des services de prématernelles, garderies, groupes de jeux dans les régions où ces services n'existent pas.

La communauté est en pleine expansion puisque des nouvelles écoles francophones sont établies à chaque année dans d'autres régions. Il est important d'offrir toute la gamme de services complémentaires (centres de ressources, prématernelles, garderies, groupes de jeux) dans ces régions pour assurer l'épanouissement des enfants francophones partout dans la province.

Mettre en œuvre un plan de promotion des services à la petite enfance pour augmenter la visibilité et le recrutement.

Pour stimuler l'offre et la demande de services en français, il est important de faire connaître les possibilités de services offerts à la population.

Assurer l'offre de formation des parents et des intervenants à la petite enfance.

Les résultats des tables de concertation provinciales démontrent clairement les besoins en matière de formation et de ressourcement autant pour les intervenants que pour les parents.

Assurer la coordination des actions provinciales à la petite enfance.

Les partenaires du comité de gestion du dossier de la petite enfance en Alberta reconnaissent le besoin essentiel d'une coordination provinciale pour assurer la mise en œuvre des actions stratégiques.

En conclusion, il est nécessaire de soutenir les actions pour le plus grand bien-être des enfants francophones en Alberta et la vitalité actuelle et future d'une communauté francophone des plus dynamiques.



Bibliographie

Association canadienne des commissions/conseils scolaires pour les Troisièmes Assises pancanadiennes de l'éducation du CMEC. Préparation à l'apprentissage : l'éducation préscolaire. St-John, 28-30 mai 1998.

Condition féminine Canada. La garde des enfants. Rapport du groupe d'étude. Ottawa, 1980.

FRP Canada (Association canadienne des programmes de ressources pour la famille). Rapport annuel 2001-2002.

Gouvernement du Canada. Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles. Ottawa, 2003.

Langlais, Odette. Revenir aux sources. Ébauche d'un plan d'action sur le développement du préscolaire en milieu minoritaire. Commission nationale des parents francophones. St-Boniface, mars 2000.

Martel, Angéline. Langue, familles et droits éducatifs. Les ayants droit francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Commission nationale des parents francophones. Winnipeg, 1999.

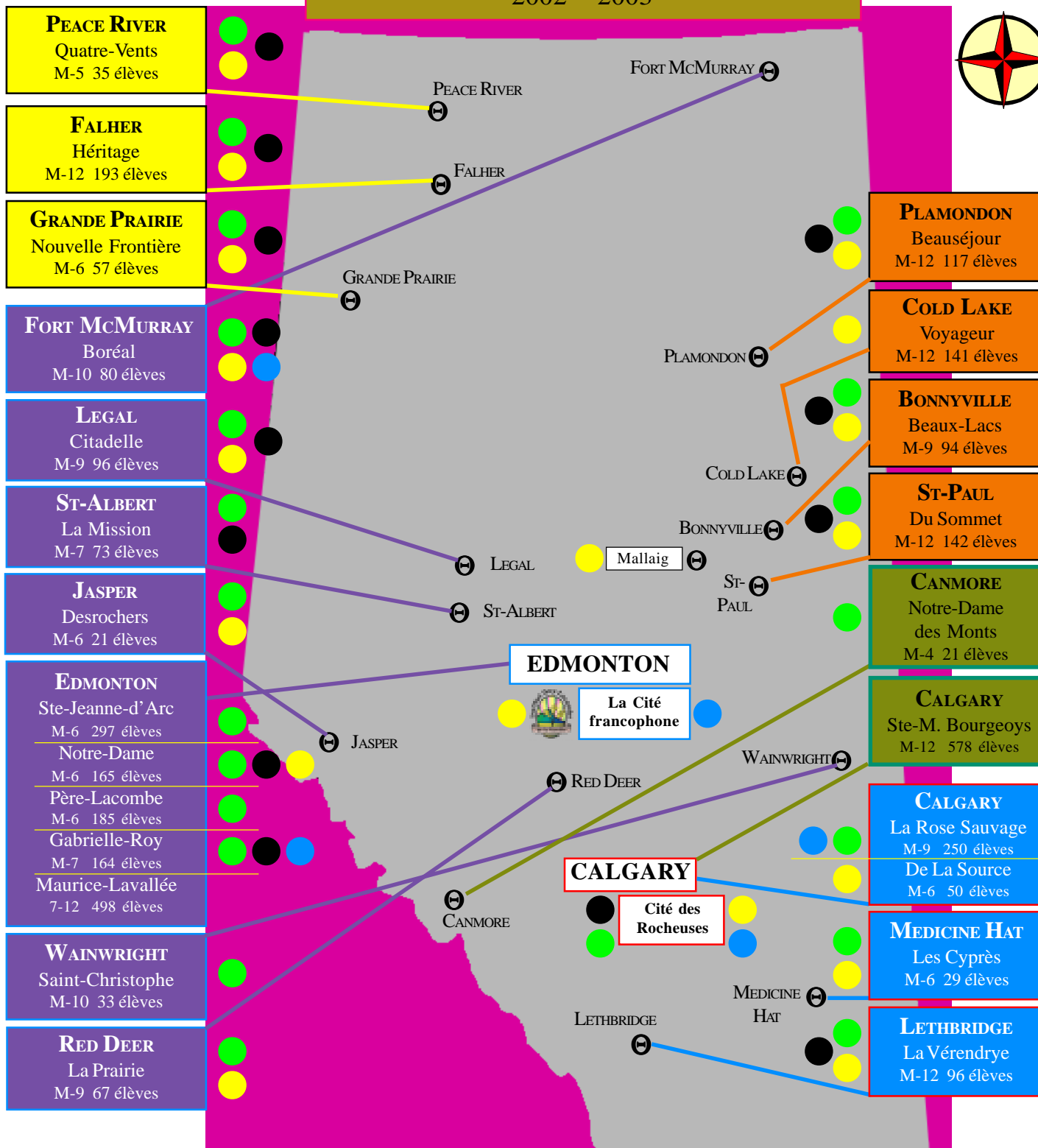
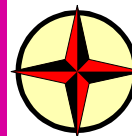
Projet éducatif pancanadien. Plan sectoriel 4 : Le partenariat et l'élaboration d'un projet éducatif dans une communauté-école : deux démarches indissociables. Juin 1999.

Projet éducatif pancanadien. Plan sectoriel 5 : Interventions de réparation auprès des familles et des communautés. Juin 1999.

Simard, Jean-Maurice. Le souci de la justice et de l'équité. Affiché sur le site Internet du Sénat du Canada. Ottawa, novembre 1999.

Théberge, Raymond. Le développement langagier et les garderies francophones en milieu minoritaire. Commission nationale des parents francophones. Collège universitaire de Saint-Boniface, novembre 1990.

SERVICES À L'ENFANCE dans le contexte des écoles et conseils scolaires francophones en Alberta 2002 - 2003



Conseil scolaire Nord-Ouest

Conseil scolaire Centre-Nord

Conseil scolaire francophone et catholique du Sud de l'Alberta

Conseil scolaire Centre-Est

Conseil scolaire du Sud de l'Alberta

- Centre de ressources 0 - 6 ans (familial)
- Groupe de jeux 0-5 ans
- Prématernelle
- Garderie - 5 ans +
- Garderie - âges multiples